

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 janvier 2025 A 20 HEURES 30**



Délibération n° 2025 01 20- 06- RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs – ouverture à un nouveau cadre d’emploi d’un emploi existant -

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/01/2025
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 14/01/2025
Pouvoirs :	6	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/01/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à M Roland BADOIL Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Gérard DUPLAT		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Conformément à l’article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant. Il appartient à l’assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d’en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d’occuper ces emplois et d’indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l’article L. 332-8 du code général de la fonction publique.

Modification d’un emploi d’agent technique

Le Maire informe le Conseil municipal que l’agent, actuellement en poste, a obtenu une promotion interne au grade d’agent de maîtrise au titre de l’année 2024. Les missions de la fiche de poste sont en conformité avec les fonctions du cadre d’emplois des agents de maîtrise territoriaux. Afin de nommer l’agent sur ce grade, le Maire propose au Conseil municipal d’ouvrir cet emploi au cadre d’emploi des agents de maîtrise à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Emploi	Quotité	Ouvert à tous les grades des cadres d’emploi	Entrée en vigueur de la modification
Agent polyvalent de maintenance en bâtiment	Temps complet	Adjoint technique Agent de maîtrise	1er janvier 2025

Vu le code général de la fonction publique,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**
32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la modification des emplois comme précédemment exposée à compter du 1^{er} janvier 2025.

ACTUALISE en conséquence le tableau des effectifs joint en annexe.

RECISE qu'en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires et en application de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public peut faire face à une vacance temporaire de cet emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

DIT QUE la rémunération afférente est prévue aux différents comptes concernés du chapitre 012 du budget primitif 2025 de la commune.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
24.01.25
et de la publication en mairie le
24.01.25

La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

